

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

jeanpaul-lecoq.fr

PHILIPPE Édouard
Premier ministre
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : *Menace sur le nombre de marins à bord des navires de remorquage*

Monsieur le Premier ministre,

J'ai été informé par les marins du remorquage que l'armement Thomas Services Maritimes (TSM) de Sète a déposé une demande de révision de ses effectifs auprès de la Direction Mer et Littoral de Sète afin de passer de quatre à trois marins à bord de ses remorqueurs.

Une décision visiblement motivée par une recherche de diminution des coûts d'exploitation de ce service commercial portuaire, au détriment de la sécurité des marins à bord puisqu'avec trois marins au lieu de quatre, cela signifierait qu'il n'y aurait plus qu'une seule personne présente sur le pont lors des manœuvres.

Dans la mesure où la décision en revient à l'État via ses services déconcentrés, il semble indispensable de faire primer la sécurité des salariés, des usagers et des installations plutôt que les profits d'une entreprise privée.

D'autre part, une telle autorisation créerait une jurisprudence qui obligerait la concurrence à se mettre au même niveau, et donc à diminuer dans tous les ports le nombre de marins sur les remorqueurs.

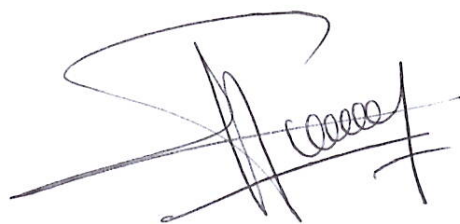
L'Union européenne depuis 2015 a obligé ses États membres à ne plus considérer le remorquage comme un service portuaire, mais comme un service portuaire commercial et donc soumis à la concurrence.

Tout comme la situation à la SNCF aujourd'hui où la diminution du nombre de contrôleurs entraîne des risques de plus en plus élevés pour les salariés comme pour les usagers et le matériel, cette situation dans les ports n'est pas acceptable.

L'État ne doit pas accepter cette décision qui validerait une fois de plus le calcul coût-bénéfice comme seule variable d'ajustement de la gestion du personnel.

Une telle décision pourrait entraîner un mouvement social de grande ampleur impactant l'ensemble des ports français.

Monsieur le Premier ministre, quelle réponse l'État compte-t-il apporter à l'armement Thomas Services Maritimes à Sète ? Et quels engagements pourrait-il prendre afin d'empêcher que ces demandes ne soient faites régulièrement par les sociétés d'armements et faire planer en permanence cette menace sur les marins du remorquage ?

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'P' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine Maritime